



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

♦♦♦
SÉANCE
DU 25 MAI 2016
♦♦♦

L'An Deux Mille Seize, le mercredi 25 mai, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 19 mai 2016, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Etaient PRÉSENTS : Mme DELAVIGNE Nadine ; M. BEHAR Claude ; M. PRIEZ Rémi ; M. MAILLARD Jean-Marie ; M. MARQUAIS Raynal ; M. PATTYN Patrick ; M. LEFRAND Guy ; Mme BEAUVILLARD Karène ; M. BOURRELLIER Ludovic ; M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas ; Mme AUGER Stéphanie ; M. LEPINTEUR Olivier ; Mme DIOUKHANÉ Coumba ; M. BOUILLIE Jean-Luc ; Mme LESEIGNEUR Diane ; M. DERRAR Mohamed ; Mme LUVINI Françoise ; M. MANÉ Abdoulaye ; Mme BANDELIER Lysiane ; Mme LEON Patricia ; M. ETTAZAOUI Driss ; Mme MORLOCK Sabine ; Mme JUIN Clarisse ; Mme HANNOTEUX Maryvonne ; M. VEYRI Timour à compter de 18H36 (dossier 2) ; M. NOGAREDE Alain ; M. SILIGHINI Gérard ; M. CAMOIN Emmanuel ; Mme VILAIN Mireille ; M. MORILLON Marc ; M. HAMEL Raynald ; Mme CANEL Françoise ; M. GANTIER François ; Mme BAUGE Agnès ; M. WATEL Patrik ; M. BIBES François ; Mme LE GOFF Hélène ; M. MOLINA Michel ; M. CASTEL Patrick ; M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. DULONDEL Michel ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; M. PERRIN Marc ; M. HUBERT Xavier ; M. GILLES Hervé ; M. MABIRE Arnaud ; M. SENKEWITCH Georges ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. GROIZELEAU Bruno ; Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence ; M. CHOKOMERT Patrice ; Mme BENARD Catherine (à partir du dossier 2) ;

Ont donné POUVOIR : M. DOSSANG Guy a donné pouvoir à M. GROIZELEAU Bruno ; Mme DURANTON Nicole a donné pouvoir à M. BOURRELLIER Ludovic ; Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme LUVINI Françoise ; M. PAVON Jean-Pierre a donné pouvoir à M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas ; M. ROUSSEL Emmanuel a donné pouvoir à Mme LESEIGNEUR Diane ; M. DAIX Jean-Robert a donné pouvoir à M. MOLINA Michel ; Mme PECQUEUX Delphine a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie ; Mme MARAGLIANO Francine a donné pouvoir à Mme BEAUVILLARD Karène ; M. CAPUANO Giovanni a donné pouvoir à Mme JUIN Clarisse ; M. VINE Pascal a donné pouvoir à M. LEPINTEUR Olivier ; M. BENTALHA Mohammed a donné pouvoir à M. ETTAZAOUI Driss ; Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme BANDELIER Lysiane ; M. GHZALALE Fouade a donné pouvoir à M. DERRAR Mohamed ; Mme MARTIN Françoise a donné pouvoir à M. VEYRI Timour ; M. SIMON Stéphane a donné pouvoir à M. GILLES Hervé ;

ABSENTS non représentés :

M. BARRAL Fernand ; Mme LEBARBIER Stéphanie ; M. FRERET Robin ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme BOCAGE Sophie ; Mme LEMEILLEUR Monica ; M. DE LANGHE Christian ; M. RANGER Michel ; M. ROUSSEL Cédric ;

♦♦♦

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous avons un problème informatique. Si vous souhaitez prendre la parole, je vous demande de lever la main.

Approbation du procès-verbal du 20 avril 2016

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 avril 2016. Avez-vous des remarques, des observations sur ce procès-verbal? Pas de remarques. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTÉ** le *procès-verbal littéral de la séance en date du 20 avril 2016*

Mes chers collègues, je vous demande de bien prendre acte de la réception des comptes-rendus des réunions de Bureau communautaire des 20 avril et 11 mai 2016, qui ont dû être joints au dossier de notre présent conseil.

1 - Compte de gestion 2015

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, nous allons maintenant donner la parole à M. GROIZELEAU. Je vous donne juste une précision: il existe une légère différence entre le compte administratif et le compte de gestion qui a été découverte après l'envoi des documents aux élus, du fait du décalage de l'arrivée, dans le temps, de certains flux d'écritures en trésorerie. Ce qui a conduit à un pointage erroné des deux derniers comptes de gestion, qui n'avaient pas été soldés. Je vous les donne. Les informations de prise en charge par la trésorerie n'ont pas intégré, dans le compte administratif - qui doit donc être corrigé - sur le budget principal, investissements-recettes, + 1272,80 € et, dans le budget eau, en fonctionnement, recettes, - 550,40 €. Ce sont des sommes minimes mais qui induisent un défaut de parallélisme. Ceci vous a normalement été ré adressé par mail, et vous disposez des documents, sur table, ce soir. Vous disposez donc du tableau de consolidation des résultats, de la délibération numéro 3 d'affectation des résultats corrigée, au niveau du budget eau, et, enfin, du rapport de présentation du CA 2015 avec les corrections surlignées en jaune et complété, par ailleurs, avec quelques commentaires. Je passe maintenant la parole à M. GROIZELEAU. Nous commençons par le compte de gestion 2015.

M. Bruno GROIZELEAU

La première délibération est simple. Comme l'a indiqué le Président, un pointage est intervenu. Vous avez la preuve, comme on l'indique souvent, que le compte de gestion est égal au compte administratif. Il s'agit d'approuver ce compte de gestion puisque nous devons commencer par lui, avant d'approuver le compte administratif. Il est conforme au compte administratif depuis 48 heures.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'éléments classiques. Avez-vous des remarques, des observations ?
Pas de remarques. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie

Le Conseil communautaire :

☞ **DECLARE** que le *compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

2 - Compte administratif 2015

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle le compte administratif 2015. Comme cela est prévu, bien sûr, je quitterai la salle au moment du vote. M. GROIZELEAU.

M. Bruno GROIZELEAU

Je vais passer assez rapidement sur la première diapositive avec les résultats consolidés. Vous avez beaucoup de chiffres. Il est important d'observer le sous-total qui reprend le budget principal eau-assainissement-mobilités, SPANC et Bio Pépinière qui ressort, de manière consolidée, avec un excédent de 15 138 646 €.

Il s'agit ensuite du compte « zones », avec une comptabilité arrêtée au 31 décembre sachant, comme je l'ai indiqué chaque fois, que les zones seraient déficitaires de 13 359 338 €. Ce qui induit, de manière consolidée, sur l'année, un résultat global positif de 1,8 M€.

Nous allons maintenant analyser dans le détail les autres budgets. Si nous observons le fonctionnement de notre budget principal, les recettes sont de 67 M€ environ et les dépenses de 57,2 M€. L'autofinancement brut est ainsi de 9,8 M€. Une fois les dotations d'amortissement intégrées, l'excédent sur l'année est de 6,1 M€. Dans la mesure où nous avons un report d'1 M€, le résultat de clôture net est de 7,1 M€.

L'encours de la dette est de 49,3 M€ pour le budget principal et nous avons un ratio - sur l'extinction de la dette - qui indique que nous pouvons éteindre la dette en 5 ans. Ce qui constitue un très bon ratio.

Concernant l'investissement, il s'élève à 15,4 M€. Il intègre le remboursement des emprunts et les dépenses d'équipement pour 11,4 M€. A l'intérieur de ces gros investissements se trouvent: la voirie, pour 6 M€ en 2015, les fonds de concours aux communes pour 1,5 M€, la politique de l'habitat, la subvention pour la déviation sud-ouest, divers matériels - matériels de transport, bennes enterrées, etc. Nous sommes, sur cette partie investissement, en excédent de 800 000 €. Au regard des restes à réaliser, le budget est équilibré.

La diapositive suivante présente l'épargne brute. Elle reste stable, même en amélioration. Elle était de 9,7 M€ et elle se situe à 9,8 M€ cette année. Cela permet de disposer d'un remboursement en capital de 3,1 M€ et d'un montant disponible, après, de 6,7 M€. Les recettes réelles de fonctionnement croissent nettement, malgré la stabilité totale de l'impôt. Mais il faut faire attention avec les dépenses et les charges, cette année, parce que le périmètre est différent. En effet, certaines charges sont supportées par le GEA avec des remboursements et des refacturations à la Ville d'Evreux. Les dépenses réelles de fonctionnement restent contenues malgré les flux financiers des mutualisations et des services partagés.

Pour le fonctionnement, dans le compte administratif 2015, il y a 57,2 M€ de dépenses, en augmentation de 5%. Mais, comme je l'indiquais, le périmètre est différent et il est donc difficile de comparer à 2014. Les dépenses de mutualisation et de services partagés sont compensées, en recettes, par les refacturations. Mais il faut remarquer que, dans ces dépenses, près de la moitié sont des reversements aux communes, qui représentent 47% de nos charges, et, hors SETOM, les dépenses courantes sont contenues. Le SETOM a augmenté, sur l'année 2015, de 1,6 M€ et nous versons désormais plus de 5 M€ au SETOM, soit 14 000 € par jour. Concernant la masse salariale, hors mutualisations, elle est en diminution de 3,3%, soit environ 400 000 € de moins que l'année 2014. Et ce sans dégrader le service à la population.

Du côté des recettes, le total est de 67 M€, avec une augmentation de 4,4%. Comme pour les dépenses, il ne s'agit pas du même périmètre puisqu'il y a des refacturations à la Ville d'Evreux. Au regard du panier des ressources, la dotation globale de fonctionnement continue de diminuer, de 1,2 M€. 92% des ressources de fonctionnement du budget principal dépendent de la fiscalité locale - pour 66% - et des dotations de l'Etat - pour 26%. Malgré les ponctions poursuivies par l'Etat, les mesures prises sur la gestion permettent de stabiliser l'épargne nette, qui se situe depuis trois ans à hauteur de 6,7 M€. Elle affiche une stabilité entre 2013 et 2015. Ce qui est remarquable compte tenu des contraintes : baisse de la dotation globale de fonctionnement depuis deux ans - 1,7 M€ en moins - et plus de 2 M€ de SETOM de charges en plus, soit environ 4 M€ au total. Pour disposer de 6,7 M€ d'épargne nette, nous avons réalisé des économies et géré toutes les charges courantes.

Concernant les réalisations sur les investissements, le taux est en amélioration, de 69% à 76%. Mais si certains postes se portent bien, ce n'est pas le cas pour d'autres. Par exemple, pour la voirie, le taux de réalisation est de 95%, tandis qu'il est de 35% pour l'assainissement. Il faut donc poursuivre cette démarche et amplifier les crédits ouverts et dépasser dès 2016 les 80%.

Nous allons maintenant effectuer un zoom sur les budgets annexes. Nous commençons par le budget eau. L'investissement est de 3,3 M€ en dépenses d'équipement. Soit 50% du budget, ce qui reste encore faible. Et 5,3 M€ une fois les emprunts payés. Cette année, le désendettement pour la partie eau est donc de 1,8 M€. Au regard des recettes rentrées sur ce budget investissement, de 6,8 M€, nous avons pu encore augmenter notre excédent qui reste de 1,5% pour 2016, avant notre budget 2016. Concernant le fonctionnement du budget eau, les dépenses atteignent 9,8 M€, pour des recettes de 10,1 M€. Ainsi, malgré la baisse du prix de l'eau, qui a eu un impact de 380 000 €, nous sommes encore excédentaires pour l'année à venir de 210 000 €. Les charges ont ainsi diminué depuis 2 ans de près de 10%. L'autofinancement brut, pour l'eau, est ainsi de 1,8 M€.

En ce qui concerne l'assainissement, pour l'investissement, la partie dépenses est trop faible par rapport aux inscriptions budgétaires, avec 9,2 M€ inscrits et seulement 2,9 M€ mandatés, soit 32%. Au regard des 76% évoqués précédemment, heureusement que la voirie atteint des montants élevés puisque, pour l'assainissement, nous sommes très loin des crédits ouverts. Le total de la partie investissements-dépenses est de 5,7 M€. Les recettes - en intégrant le report que nous avons déjà, de 10,6 M€ - passe à 18,2 M€. Ainsi, nous avons encore augmenté notre excédent, qui est passé de 10,6 M€ à 12,5 M€, soit 2 M€ de plus. Nous nous sommes aussi désendettés de 1,5 M€ et nous pouvons dire que, sur l'année 2016, nous n'aurons pas besoin d'emprunter puisque nous avons un trésor de guerre de 12,5 M€ pour les années à venir.

Le fonctionnement paraît déséquilibré avec un déficit de 440 000 €. Les dépenses sont à hauteur de 9,8 M€ et les recettes de 9,4 M€. Une erreur technique est intervenue. Le dernier rattachement, le bordereau des produits du mois de décembre, n'a pas été comptabilisé sur l'année 2015 mais directement comptabilisé sur l'année 2016. Nous sommes ainsi déficitaires techniquement de 440 000 € mais il faut savoir que le mandatement d'un mois représente environ 700 000 €. Nous aurions donc été excédentaires de 300 000 euros. Nous aurons donc 13 mois de produits en 2016 et il n'y aura pas besoin d'abonder le budget assainissement.

Concernant la mobilité, l'investissement est de 2,3 M€, et 2,9 M€ avec les emprunts. La recette atteint 6,7 M€. L'excédent d'investissement est donc de 3,8 M€. Il sera reporté, pour l'année 2016, et viendra diminuer le besoin d'emprunt. La partie fonctionnement est plus gênante puisque nous sommes en déficit de 900 000 € pour l'année 2015. La première explication est comptable, avec le changement de type d'amortissements. Ceux-ci augmentent d'environ 300 000 euros, même si nous venons quand même abonder l'investissement. Il manque également une écriture, un rattachement, qui aurait dû passer sur ce quatrième trimestre et qui est passé, sur 2016, de 205 000 €. Ainsi, sur les 900 000 €, 500 000 € sont déjà expliqués. Nous sommes donc en déficit de 400 000 € du fait du versement transport qui diminue environ de 100 000 €, du remboursement du versement transport au Conseil départemental pour 250 000 €, et du nouveau régime de TVA qui est défavorable pour le GEA avec un impact de 350 000 €. Une partie du déficit sera donc couvert par l'écriture rattachée sur l'année suivante et les 700 000 € devront être couverts par le budget principal.

Nous observons par ailleurs que notre dette a diminué de 10 M€ en deux ans et de 5,7 M€ sur l'année, tous budgets confondus. Ce qui nous paraît important car si nous nous désendettions, cela signifie que nous avons moins investi. Mais cela est positif pour l'avenir puisqu'à l'encours de crédit sont liées des charges financières. Nous les avons ainsi diminuées pour les années à venir. Lorsque nous allons voir les banquiers, nos ratios, notamment par habitant, sont très bons en la matière.

Vous disposez également d'un zoom sur les différents budgets qui montre que le seul budget qui constate une augmentation de son encours de dette est le budget mobilité. Concernant le risque lié à cette dette, 83% de notre encours est sécurisé. Avec 48% de taux fixe et 35% de variables sécurisés. 17% sont structurés et un seul emprunt s'avère problématique. Mais il est suivi étroitement et est à nouveau sécurisé pour les deux années à venir.

Le taux moyen 2015 de notre encours est de 2,89%. Sachant que la moyenne de la strate se situe à 3,1%. L'écart entre les deux représente environ un gain de 300 000 € de charges financières en notre faveur.

Je terminerai en montrant le tableau présentant la répartition par la charte Gissler, pour analyser les prêts risqués. Comme je vous l'indiquais ils sont minimes puisqu'ils se situent tout en haut. Le 1A, avec aucun risque, concerne 82% de notre dette. Je rappelle qu'en 2010 il ne concernait que 31% de notre dette.

En conclusion, il s'agit d'une bonne année budgétaire qui permet de garder une certaine somme en fonctionnement, que vous verrez dans l'affectation du résultat. Cette somme va permettre de faire face au budget mobilités qui présente un besoin de 700 000 €, à la Pépinière et son besoin de 200 000 €. Nous sommes par ailleurs dans l'attente de l'audit réalisé par la Chambre régionale des Comptes sur le SETOM. Nous devons peut-être y consacrer encore une petite somme. Les 3 M€ mis de côté permettront ainsi de ne pas décaler des opérations de 2016. Nous dégagerons 4 M€ pour l'investissement ce qui permettra de réaliser les travaux qui n'étaient pas du tout prévus – avec l'imprévu de la côte Henri Monduit qui nécessitera 1 M€ environ – et de diminuer notre encours en emprunt. Je préviens les services en indiquant que le budget supplémentaire ne consiste pas à « ouvrir les vannes » parce que l'on a « serré les boulons » au moment du budget primitif.

Ce qui est retiré est retiré et nous devons d'abord réaliser ce que nous avons mis au budget, avec des taux de réalisation proches de 80%, avant de demander des budgets supplémentaires. Je préfère des décisions modificatives que des budgets supplémentaires avec des taux de réalisation inférieurs à 60%. L'eau et l'assainissement présentent des réserves importantes en investissement, comme je l'ai indiqué. Nous devons absolument améliorer notre taux de réalisation des investissements qui n'est que de 32%. Mais, au regard des travaux que nous devons faire dans les années à venir, les 12 M€ de côté ne seront pas de trop. La dette est maîtrisée et sécurisée. Nous avons de très bons ratios financiers. Nous avons reçu toutes les banques, qui sont toutes prêtes à suivre le GEA, ce qui est très positif pour nous. Nous sommes donc en ordre de marche pour 2016 pour attaquer le contrat d'agglomération et la fusion avec la Porte normande.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques ?

M. Emmanuel CAMOIN

Dans l'ensemble, effectivement, le budget n'est pas mauvais. Je n'ai pas compris clairement la manière dont vous affectez le résultat, au départ. Vous indiquez disposer de 15 M€ d'excédent avec un résultat consolidé de 1,8 M€. Mais il me paraît bizarre de ramener la vente de Phone avenir à 4,1 M€. En effet, dans l'absolu, vous pouvez effectivement la passer dans le déficit de zone de 3,3 M€. Mais je suppose que vous n'avez pas vidé les stocks de zone. Alors, pourquoi ne pas les passer sur le stock restant, ce qui permettra une opération blanche. Vous laissez croire que le résultat n'est pas de 1,8 M€ mais de 1,8 + 4,1 M€, ce qui n'est pas forcément vrai. Pour autant, un déficit de zone ne me dérange pas. Je pense en effet que les recettes qui seront ramenées par la création d'emplois et la création d'entreprises seront des recettes indirectes et ne pourront pas apparaître dans le compte administratif. Ces déficits de zone ne sont donc pas problématiques car il faut investir. Je vous remercie.

M. Alain NOGAREDE

Je relève d'abord les 6 M€ de plus en fonctionnement, ce qui ne me semble pas négligeable et correspond à 1,5 fois l'impôt « ménages ». Nous devons le prendre en compte. Par ailleurs, à la page trois, il y a deux tableaux dont le premier présente un total de plus de 8,456 M€. Après consolidation, les zones sont intégrées. Sont ainsi amalgamés un budget fini – le budget 2015 – et un élément en cours d'existence. Il faut être prudent sur les zones pour ne pas essuyer les critiques de la Cour des Comptes sur ce point, comme partout en France. Selon moi, le montant de 1,8 M€, en bas du tableau consolidé, n'est pas représentatif. J'ai bien indiqué qu'il ne fallait pas être irresponsable mais je considère qu'il s'agit d'une forme de « mariage de choux et de carottes ». Je rappelle que nous devons encore vendre des terrains. Je pense qu'il faut essayer de clore les petites zones qui n'ont pas une dimension financière significative, en réduire le nombre, et se consacrer aux autres sur lesquelles il y aura encore des recettes.

D'autre part, concernant le fait que l'investissement en assainissement n'est pas suffisamment important par rapport aux prévisions, je me demande si les services pouvaient faire mieux au regard des contraintes extérieures, notamment de l'agence de l'eau, qui ne répond plus directement sur les subventions qui nous seront données. Il n'y a que deux réunions par an, contre quatre avant, ce qui est problématique. La charte qualité retarde encore le processus, de même que les études très longues. Je souhaiterais ainsi, pour les années à venir que, pour les prévisions budgétaires, nous nous contentions des AP-CP, qui constituent une forme de projection. La projection a été assez longue car nous avons été raisonnables en prenant les AP-CP. Je répète qu'il serait préférable de s'en tenir aux AP-CP plutôt qu'à des hypothèses travaux que nous ne réaliserons pas. Si nous pouvons aller un peu plus vite en investissement, techniquement, notamment concernant l'eau, essayons de clore plus rapidement le dossier des branchements en plomb – sur deux ans au lieu de trois – pour améliorer le taux d'investissement. Concernant la rue Henri Monduit, nous devons mobiliser une part des 4 M€ mais nous devons être vigilants car il s'agit d'un budget principal et nous ne pouvons abonder le budget de l'investissement eau ou assainissement, qui constitue un budget annexe.

Ensuite, concernant la mobilité, je souhaiterais que, dans les années qui viennent ou dès l'année prochaine, le versement transport soit essentiellement consacré au fonctionnement. En effet, il s'agit d'un service public et je pense que lorsque nous aurons réglé notre quote-part à Trans urbain, le versement transport pourra couvrir ces frais de fonctionnement. Nous devons rendre le meilleur service possible aux habitants de l'agglomération et je préférerais que l'investissement en la matière s'effectue à partir de l'emprunt ou d'une autre ligne budgétaire plutôt qu'avec le versement transport.

Je vous rassure en vous indiquant que vous ne seriez pas les premiers à agir ainsi puisque cela a déjà été le cas par le passé. Mais je répète que je préférerais qu'il en soit autrement. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci pour vos remarques qui sont souvent frappées au coin du bon sens.

M. Gérard SILIGHINI

Je ne sais pas si ce sera le cas de mes remarques, qui rejoindront pour partie celles de M. NOGAREDE, puisque nous étions ensemble à la commission des finances. Je rappelle en premier lieu que ce compte administratif n'est pas un budget même si M. CAMOIN a employé ce terme. Il s'agit en fait du tracé de l'exécution d'un budget. Il doit être appréhendé ainsi. A cette aune, je considère qu'il est exceptionnellement bon ou peu dépensier. Au regard de la statistique des comptes administratifs d'agglomérations, je pense qu'il se situerait dans la tranche des situations hors-normes. Je me rappelle tous les discours tenus sur l'Etat qui se désengage, nous met en difficultés, etc. Or, je constate, après tous ces discours, que l'autofinancement est d'environ 6 M€ ce qui représente plus que l'impôt des ménages comme le relevait M. NOGAREDE. Nous avons très peu recouru à l'emprunt, nous sommes désendettés et réalisons que nous pourrions investir sans emprunter davantage au regard de l'excédent de 12 M€ évoqué.

Je considère ainsi – et ce n'est en rien un reproche – que ce compte administratif est exceptionnel. Il mérite donc d'être analysé. En premier lieu, l'analyse suppose de rentrer dans les détails. Je dispose bien, pour ma part, du document « rapport sur le compte administratif ». J'ai fait remarquer à la commission des finances – où je disposais de ce document – que l'on n'a pas mis, contrairement aux années précédentes, à notre disposition des exemplaires du compte administratif. Qui est un document énorme, avec toutes ses annexes, mais qui permet d'essayer de comprendre comment nous sommes parvenus à une exécution budgétaire qui conduit à ce compte administratif "anormal" au sens administratif du terme - je répète que je ne dis en rien qu'il est négatif car je ne porte pas de jugement de valeur puisque je ne dispose pas des outils nécessaires pour le faire. Je ne dispose pas des outils nécessaires et n'en n'ai pas disposé non plus en commission des finances où nous ne disposons que de cette même présentation, même si elle est excellente et très pédagogique, je ne le conteste pas. Je ne fais que constater.

J'ai posé un certain nombre de questions à la commission des finances, et M. NOGAREDE également. Or, elles n'ont pas reçu de réponse, depuis. Il me semble que l'on n'a fait que répéter, sans nouveaux éléments, les éléments présentés lors de la commission. Les questions sont pourtant simples. La première concerne les zones d'activités. Ce résultat intéressant présente des inconnues sur les zones d'activités. J'avais demandé il y a deux ans que se tienne une session de la commission des finances exclusivement consacrée à ce point. Vous vous y étiez engagé. Or, je l'attends toujours. Il est vrai que les zones d'activités posent problème. Je confirme, comme le disait M. CAMOIN, qu'une zone peut être déficitaire, si elle produit de l'emploi, de l'activité et une richesse accrue de l'activité. Pour autant, une zone déficitaire, au moment du bilan, aura un impact sur le budget de l'agglomération. Même si des provisions sont effectuées. Nous disposerions de leur montant si nous disposions d'un compte administratif, ce qui n'est pas le cas. Il faut prendre en compte cet impact et ne pas négliger le risque de la bombe à retardement que constituerait le cumul des déficits des zones d'activité. Le conseil communautaire a peu de marges de manœuvre en la matière, dans la mesure où l'on prend de toute façon un risque lorsque l'on met en place une zone. Mais je déplore que nous ne disposions pas des éléments suffisants pour prendre la mesure réelle de ce risque car un point détaillé sur les zones d'activités n'a pas été effectué. Je souhaiterais que ce point soit réalisé. Je ne devrais peut-être pas le dire mais lorsque j'ai soulevé ce point en commission des finances, un avis autorisé m'a répondu que la personne qui traitait le dossier est partie et n'a pas été remplacée.

Ma deuxième question porte sur la masse salariale. J'ai bien entendu qu'après avoir neutralisé les effets des mutualisations - et tout ce qui fait que l'on dépense moins en masse salariale parce que l'on met en commun des postes avec la Ville d'Evreux - la baisse de la masse salariale est de plus de 3%. Pourquoi pas, dans la mesure où nous faisons des économies. Mais j'aurais apprécié - et je l'ai demandé - de savoir ce que signifiaient les 400 000 € sur la masse salariale en termes de non-remplacement. La forte économie provient peut-être du fait qu'il y a eu moins d'absentéisme et donc moins besoin de remplacements. Mais l'anecdote que je viens d'évoquer sur les zones d'activités montre quand même que, par moment, les remplacements sont utiles. S'il est exact que la personne en charge du dossier zones d'activités n'a pas été remplacée en temps utiles, il existe ainsi l'inconnue que j'ai évoquée. J'aimerais donc savoir à quoi correspondent ces 400 000 €. Ils ne sont pas neutres car ils représentent environ 10 postes de chargés.

Ce qui n'est pas « énorme » mais n'est pas neutre non plus. M. GROIZELEAU a précisé que la masse salariale avait pu être baissée sans que le service rendu aux concitoyens soit dégradé. Je veux bien le croire car je sais qu'il est honnête mais je préférerais disposer des éléments pour en juger moi-même. En effet, le service rendu ne représente pas forcément la même chose pour tout le monde. J'aurais aimé disposer des éléments que j'ai demandés en commission des finances, ce qui n'est pas le cas.

Enfin, et je crois qu'il y a un lien avec ce chapitre, je pose la question des investissements. J'entends que les investissements sont réalisés à hauteur d'environ 76% mais avec des différences significatives. Là encore, l'analyse permet-elle, ou pas, de faire un lien avec l'état des services, l'organisation des services, ou devons-nous nous contenter de ce que disait M. NOGAREDE concernant l'eau et l'assainissement en faisant porter la responsabilité sur l'agence de l'eau ? Si c'est le cas, je comprends que l'on réduise les prévisions d'investissement plutôt que d'atteindre de faibles taux. Mais je ne suis pas certain, sans disposer des éléments que j'ai demandé, qu'il ne s'agisse que de cela et qu'il n'y ait pas quelques difficultés dans le fonctionnement même de notre institution. J'attends donc d'être rassuré. Pour l'instant, je partage la joie que j'ai entendue de la part du rapporteur et des deux premiers intervenants au regard des marges dont nous disposons - qui permettraient presque de baisser les impôts et le prix de l'eau. Je nuance cet optimisme en précisant que nous ne savons pas ce que produiront les zones d'activités et en rappelant la question de la rue Henri Monduit et le chiffre de 100 M€ d'investissement pour remettre les canalisations aux normes. Le fait de disposer de réserves n'est donc pas négatif mais la manière dont on les a obtenues durant l'exécution de ce budget 2015 n'est pas suffisamment claire selon moi. Je n'évoque en rien une forme de malhonnêteté mais estime que les causes ne sont pas claires. Ce qui ne me paraît pas très rassurant.

M. Guy LEFRAND

Merci pour votre discours tout en nuances, comme d'habitude. Je rappelle juste que le compte administratif est disponible sur la plateforme depuis jeudi dernier. Il est donc à votre disposition. Nous nous engageons dans la dématérialisation comme partout ailleurs. Si vous n'avez pas accès à la plateforme nous pourrions produire, spécialement pour vous, une version papier. Mais, depuis près d'une semaine, ce compte administratif est donc disponible sur la plateforme.

M. Bruno GROIZELEAU

Je vais apporter quelques éclaircissements. Les trois intervenants ont évoqué les zones et je considère qu'il est positif de présenter chaque année le compte administratif des zones, ce qui n'était pas le cas sous l'ancienne mandature. Il est vrai que les zones n'ont pas vocation à être équilibrées mais il est utile de savoir l'état de la situation et de connaître les risques potentiels dans les années à venir. Il est également difficile de comptabiliser les zones car les stocks doivent être valorisés au prix de revient du marché. Cette année, sur le plan comptable, le déficit de zone est de 13 M€. Il existe des projets de vente, comme Phone avenir, pour 4 M€. Nous avons, depuis que je suis en charge des finances, provisionné de 4 M€ ces problèmes de zones, avec les excédents du budget principal. Ce n'était pas le cas précédemment. Cela permet de voir l'avenir de manière plus sereine.

Concernant l'investissement pour l'assainissement, je suis d'accord avec le commentaire de M. NOGAREDE. Mais je pense que ce sont les budgets qui sont trop forts par rapport à ce que nous sommes capables de faire et à ce que nos partenaires sont capables de nous donner et de débloquer. Quand on inscrit une ligne budgétaire et qu'elle est réalisée seulement à 32%, ce n'est pas satisfaisant. Nous devons pouvoir être sûrs de la somme que nous inscrivons.

Concernant la côte Henri Monduit, le million d'€ que j'ai évoqué concerne la voirie et la dépense qui sera sur le budget principal. Je suis conscient du fait que la partie exceptionnelle sur le budget eau sera bien sur le budget annexe. Concernant la mobilité, j'indiquerais à M. NOGAREDE que le produit du versement transport a chuté cette année de 100 000 €.

Je me suis engagé la semaine dernière auprès de M. SILIGHINI à pratiquer un zoom sur les zones d'activités et je tiendrai cet engagement. Nous organiserons cette commission finances spéciale.

La masse salariale connaît une baisse qui représente environ une dizaine de personnes du fait de moins de remplacements et de fins de contrats, qui n'ont pas été renouvelés. Les besoins dans les services ont fait l'objet de remplacements quand nécessaire. Vous avez pris l'exemple du remplacement d'une personne sur les zones d'activités qui a été plus long que ce que nous pensions, ce qui explique le décalage. Les 76% évoqués concernant les investissements constituent une moyenne. Pour la voirie, en budget supplémentaire, nous avons ajouté un million d'€ du fait des demandes.

Il s'agit d'une moyenne puisque, comme je l'ai indiqué, l'assainissement se situe à 32%. Je dirais que cette année est une bonne année. Si nous avons été pessimistes au début, comme vous l'indiquez, nous avons été pessimistes avec les dotations de l'Etat. Mais cela fait réfléchir toutes les collectivités et oblige tout le monde à réaliser des économies. Sans ces économies réalisées sur 2015 nous n'aurions pas le résultat actuel. J'en suis persuadé.

M. François BIBES

Je connais bien ces zones et notamment les zones Long Buisson. Je les vois évoluer depuis leur création et je n'ai vu aucune entreprise fermer depuis qu'elles sont installées sur le site il y a une dizaine d'années. Je pense également qu'il faut prendre en compte les salaires versés aux salariés. Beaucoup de salariés sont du GEA et des environs et réinvestissent ces salaires et font fonctionner la machine économique sur l'agglomération. Il faut également considérer le coût des bâtiments construits. Ils ont été construits en général par des entreprises locales. Il s'agit donc d'argent réintroduit dans le circuit du fait de la création de ces zones.

Je souhaite également évoquer la qualité du service, sur ces zones, que l'on ne peut pas chiffrer, et qui permet d'éviter de longs déplacements. Le déficit des zones ne m'impressionne donc pas du tout et je me félicite du fait qu'elles aient été créées.

M. Bruno GROIZELEAU

Je suis d'accord avec ces propos et je répète qu'une zone n'est pas vouée à être équilibrée financièrement puisqu'il faut prendre en compte les services, les emplois. Mais il est utile de connaître le déficit pour savoir où l'on va sur le plan comptable et pour pouvoir provisionner. Lorsque l'on présente et lance une zone il est nécessaire de connaître le déficit pour ne pas le découvrir une fois que la zone est achevée.

M. Emmanuel CAMOIN

Je crois qu'il ne faut après être aussi affirmatif en indiquant qu'aucune entreprise n'a fermé sur la zone du Long buisson. Quelques dépôts de bilans sont intervenus. Mais nous ne sommes pas là pour dénoncer des entreprises. Cela s'inscrit dans la logique d'un système économique. Des entreprises se créent et d'autres se ferment. L'important est que nous conservions les bâtiments et que nous ne connaissions pas la même situation que sur la zone 1, avec des bâtiments vides durant plusieurs années. Il faudrait réfléchir à la manière d'animer à nouveau ces zones industrielles qui présentent des formes de friches industrielles. Je vous invite à mener cette tâche.

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas d'autres demandes de parole. Je quitte la salle et laisse M. GROIZELEAU procéder au vote.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous allons passer au vote de notre compte administratif 2015. Qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DONNE** acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2015, **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé au présent compte rendu*

M. Guy LEFRAND (qui revient dans la salle du Conseil)

Je vous remercie.

3 - Compte administratif 2015 – Affectation du résultat de la section de fonctionnement

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous allons passer à l'affectation du résultat. Sur le budget principal, il vous est proposé, sur le résultat cumulé de 7,141 M€, l'affectation suivante: 4 M€ en compte 1068, c'est-à-dire à la partie investissement. Et de conserver en partie de fonctionnement 3,141 M€.

Nous votons toutes les affectations ensemble.

Pour le budget pépinière le résultat de l'exercice est déficitaire de 414 562 €. Nous avons un excédent reporté de 203 489 € ce qui fait un résultat cumulé négatif de 211 072 €. Cette affectation est en report à nouveau. Cela sera couvert par le budget principal.

Pour le budget suivant, budget annexe service eau, le résultat cumulé sort à 211 366,72 €. Il est proposé de l'affecter au fonctionnement.

Pour le budget suivant, budget annexe service assainissement, le résultat cumulé est de moins 440 527,54 €. Je vous l'ai commenté, il s'agit d'un problème technique et de rattachement. Normalement, il y a un rattachement d'environ 700 000€. Il donc proposé d'affecter ce résultat au report, à nouveau. Mais, comme il y aura 13 mois au lieu de 12 sur l'année 2016, nous n'aurons pas de difficulté et il n'est pas nécessaire de disposer d'un budget supplémentaire de la partie principale.

Pour le budget suivant, budget annexe SPANC, vous constatez que la situation s'améliore puisque le résultat de l'exercice est excédentaire – ce qui n'avait pas été le cas depuis très longtemps – de 152 894,33 €. Quand on retire le résultat reporté, le résultat cumulé est de 131 036,40 €. Nous l'affectons à la partie fonctionnement.

Pour le budget mobilités durables, que je vous ai commenté, le résultat cumulé sort avec un déficit de 924 009,22 €. Avec un rattachement d'un dernier ticket de l'ordre de 200 000 € qui n'est pas encore passé. Nous passons donc cette affectation en report, à nouveau, pour moins 924 009,22 €. Il y aura donc le rattachement pour 220 000 et le besoin du budget principal pour environ 700 000 €.

Vous avez ensuite les différentes zones.

Pour le budget ZAC du Long Buisson 1, le résultat cumulé est de moins 213 392 €. La même somme est affectée en report.

Pour le budget ZAC du Long Buisson 2, le résultat cumulé est de 239 067,70 €. Vous la retrouvez en affectation fonctionnement.

Pour le budget Espace d'activités de la Rougemare, l'excédent est de 370 585 €, en affectation au report à nouveau.

Pour le budget de la ZAC de la Fosse au buis l'excédent reporté est de 65 205,86 €.

Pour le budget des Surettes, le résultat reporté est de 231 525,35 €.

Pour le budget de la ZAC Cambolle, le budget déficitaire reporté est de 381 372,96 €.

Pour le budget de la ZAC de Miserey l'excédent reporté est de 41 935,12 €.

Pour le budget de la ZA Le Floquet, le budget déficitaire est de 101 €. Il faudra sans doute la terminer.

Pour le budget de la ZAC du Vallon fleuri, l'excédent reporté est de 241 644,54 €.

Pour le budget de la ZAC du Vallot qu'il faudra aussi clôturer, le résultat cumulé pour l'instant déficitaire est de 553,79 €.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des remarques?

M. Jean-Claude JAMES

Concernant la ZA du Floquet, qui est toujours à Sacquenville, je rappelle que les travaux n'ont pas été entrepris. Il faudrait la terminer mais elle n'a jamais commencé, en réalité. Cela fait beaucoup d'éléments supprimés en zone rurale. Il faudrait penser à l'équipement de ces zones rurales. Les zones artisanales existent, elles-aussi.

M. Guy LEFRAND

Merci pour ces précisions.

M. Bruno GROIZELEAU

Je voulais dire que si l'on décide de la faire vivre, il faut affecter des moyens, sinon il faut la clôturer. Nous n'allons pas garder une zone avec 101 €, chaque année. Il faut donc la faire vivre.

M. Guy LEFRAND

Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DECIDE de l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement des différents budgets, suivant les schémas présentés ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé le schéma suivant :

- résultat de l'exercice	6 095 172,28
- résultat reporté	1 046 287,74

Résultat cumulé	<hr/> 7 141 460,02
-----------------	--------------------

Affectation au compte 1068	4 000 000,00
----------------------------	--------------

Affectation au report à nouveau	3 141 460,02
---------------------------------	--------------

BUDGET PEPINIERE SCIENTIFIQUE

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé le schéma suivant :

- résultat de l'exercice	- 414 562,82
- résultat reporté	203 489,90
Résultat cumulé	- 211 072,92
Affectation au compte 1068	0,00
Affectation au report à nouveau	- 211 072,92

BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé le schéma suivant :

- résultat de l'exercice	-123 564,91
- résultat reporté	334 381,23
Résultat cumulé	210 816,32
Affectation au compte 1068	0,00
Affectation au report à nouveau	210 816,32

BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé le schéma suivant :

- résultat de l'exercice	- 1 320 270,52
- résultat reporté	879 742,98
Résultat cumulé	- 440 527,54
Affectation au compte 1068	0,00
Affectation au report à nouveau	- 440 527,54

BUDGET ANNEXE SPANC

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé le schéma suivant :

- résultat de l'exercice	152 894,33
- résultat reporté	- 21 857,93
Résultat cumulé	131 036,40
Affectation au report à nouveau	131 036,40

BUDGET MOBILITES DURABLES

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé le schéma suivant :

- résultat de l'exercice	- 1 102 270,28
- résultat reporté	178 261,06
Résultat cumulé	- 924 009,22
Affectation au compte 1068	0,00
Affectation au report à nouveau	- 924 009,22

BUDGET ZAC DU LONG BUISSON 1

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé le schéma suivant :

- résultat de l'exercice	- 9 950,49
- résultat reporté	- 203 442,24

Résultat cumulé - 213 392,73

Affectation au compte 1068 0,00

Affectation au report à nouveau - 213 392,73

BUDGET ZAC DU LONG BUISSON 2

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé le schéma suivant :

- résultat de l'exercice	- 59 574,68
- résultat reporté	298 651,38

Résultat cumulé 239 076,70

Affectation au compte 1068 0,00

Affectation au report à nouveau 239 076,70

BUDGET ESPACE D'ACTIVITES DE LA ROUGEMARE

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé le schéma suivant :

- résultat de l'exercice	45 355,27
- résultat reporté	325 229,74

Résultat cumulé 370 585,01

Affectation au compte 1068 0,00

Affectation au report à nouveau 370 585,01

BUDGET ZAC DE LA FOSSE AU BUIS

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé le schéma suivant :

- résultat de l'exercice	- 14,53
- résultat reporté	65 220,39

Résultat cumulé 65 205,86

Affectation au compte 1068 0,00

Affectation au report à nouveau 65 205,86

BUDGET ZAC DES SURETTES

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé le schéma suivant :

- résultat de l'exercice	- 12 616,95
- résultat reporté	244 142,30

Résultat cumulé 231 525,35

Affectation au compte 1068	0,00
Affectation au report à nouveau	231 525,35

BUDGET ZAC DE CAMBOLLE

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé le schéma suivant :

- résultat de l'exercice	- 27 007,92
- résultat reporté	- 354 365,04

Résultat cumulé	- 381 372,96
-----------------	--------------

Affectation au compte 1068	0,00
Affectation au report à nouveau	- 381 372,96

BUDGET ZAC DE MISEREY

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé le schéma suivant :

- résultat de l'exercice	0,00
- résultat reporté	41 935,12

Résultat cumulé	41 935,12
-----------------	-----------

Affectation au compte 1068	0,00
Affectation au report à nouveau	41 935,12

BUDGET ZA LE FLOQUET

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé le schéma suivant :

- résultat de l'exercice	- 101,00
- résultat reporté	0,00

Résultat cumulé	- 101,00
-----------------	----------

Affectation au compte 1068	0,00
Affectation au report à nouveau	- 101,00

BUDGET ZAC DU VALLON FLEURI

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé le schéma suivant :

- résultat de l'exercice	238 383,87
- résultat reporté	3 260,67

Résultat cumulé	241 644,54
-----------------	------------

Affectation au compte 1068	0,00
Affectation au report à nouveau	241 644,54

BUDGET ZAC DU VALLOT

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé le schéma suivant :

- résultat de l'exercice	- 476,00
- résultat reporté	- 77,79

Résultat cumulé	- 553,79
Affectation au compte 1068	0,00
Affectation au report à nouveau	- 553,79

4 - Mission contractualisation & recherche de financements – Création d'un service commun

M. Guy LEFRAND

Avant d'aborder le dossier suivant, je vous fais remarquer que vous devrez signer un parapheur concernant le compte administratif. Je vous incite à ne pas quitter la salle avant de l'avoir signé et rappelle que ceux qui bénéficient d'un pouvoir doivent le signer deux fois. Merci par avance de faciliter le travail des services.

Pour le dossier suivant et la création d'un service commun dans le cadre de la mission contractualisation & recherche de financements, je précise que ce service commun constituera un nouveau service offert par l'agglomération aux communes – sauf Evreux, qui participe à 50%. Il sera ouvert gratuitement à toutes les communes et vous pourrez donc en bénéficier dès lors que nous aurons voté cette délibération. Vous pourrez ainsi vous faire assister dans vos démarches auprès des cofinanceurs pour vous accompagner dans la recherche de financements. Ce nouveau service est mis à disposition par l'agglomération pour accompagner les communes. Il est composé aujourd'hui de 4 personnes. Sachant que le chef de service qui est appelé à remplacer la personne qui a muté est un agent qui, à la Ville, suit déjà ces dossiers contractualisés. Comme je l'ai dit, le coût de ce service sera partagé à 50% entre la Ville d'Evreux et l'agglomération. C'est un des postes que nous avons pu améliorer, justement dans le cadre de ces mutualisations, puisqu'au lieu d'avoir deux personnes comme jusqu'à présent – une à la Ville et une à l'agglomération – il n'y en aura qu'une qui sera partagée entre la Ville et l'agglomération. En accord avec cette personne et les agents du service, il y aura un poste en moins sur le budget de l'agglomération mais une amélioration du service puisque le service sera désormais à disposition de l'ensemble des communes. Je pense que c'est ainsi que vous souhaitez que nous fonctionnions dans cette agglomération.

M. Gérard SILIGHINI

Dans l'hypothèse – qui, si je vous ai bien compris, est désormais une certitude – de la fusion avec la communauté de communes de Saint-André... *[interruption]*.

M. Guy LEFRAND

Elle a effectivement été validée par M. le Préfet.

M. Gérard SILIGHINI

Ce service devra-t-il s'étendre? S'il y a mutualisation et mise à disposition de toutes les communes, je ne vois pas pourquoi les communes qui fusionneraient en seraient privées. Dans cette hypothèse, la péréquation financière – 50% pour l'agglomération et 50% pour la Ville – restera-t-elle identique? Cette question vaut d'ailleurs, me semble-t-il, pour toutes les mutualisations ouvertes à l'ensemble des communes.

M. Guy LEFRAND

Cette offre de l'agglomération aux communes sera évidemment élargie à l'ensemble des communes puisqu'il n'y aura pas des communes et des sous-communes dans la future agglomération. Tout le monde y aura droit. En fonction de l'évaluation de la charge de travail – c'est pourquoi nous disposons d'un DGA ressources et que nous avons renforcé le travail de son équipe – si besoin, nous renforcerons le personnel. La péréquation entre la Ville et l'agglomération est variable, comme vous l'avez vu au fur et à mesure de nos délibérations. Elle est calculée en fonction du temps réellement passé et des besoins. Si la charge augmente proportionnellement à l'agglomération, le rapport sera modifié en fonction de l'évaluation qui en sera faite.

M. Gérard SILIGHINI

Le rapport sera modifié, ce qui signifie que la répartition restera toujours entre la Ville d'Evreux et les services de l'agglomération – au budget de l'agglomération, si je comprends bien. S'agissant de l'ensemble des mutualisations, des projections ont-elles déjà été réalisées pour déterminer le nombre de renforts qui pourraient être nécessaires sur les services mis en mutualisation. Auquel cas, quel sera le coût ?

M. Guy LEFRAND

Ce travail est en cours au sein des services. Je rappelle que la fusion aura lieu au premier janvier 2017 et il faut donc laisser le temps aux services de travailler. Comme vous l'avez dit vous-même le Préfet n'a validé son schéma qu'il y a quelques jours. Ce travail est actuellement mené. Faisons confiance aux services. J'ai toute confiance en leur qualité pour mener à bien ce genre d'évaluation. Je pense avoir été précis dans ma réponse, aujourd'hui. Les évaluations seront faites et, en fonction des besoins, si des besoins de renforts apparaissent, ils seront satisfaits. Mais il existe également du personnel à la CCPN, ne le négligeons pas. Il pourra aussi travailler et être réparti en fonction des différents services et des différents besoins, comme nous l'avons déjà évoqué plusieurs fois en réunion avec ces personnels.

M. Guy LEFRAND

Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création d'un service commun « contractualisations et financements », **APPROUVE** la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre de ce service commun, le partage des coûts se faisant à 50% entre le GEA et la ville d'Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et les annexes ainsi que les éventuels avenants à intervenir.

5 - Service commun dette et analyse financière – Prise en charge des prestations intellectuelles - Avenant à la convention du 30 juin 2015

M. Guy LEFRAND

Le service de la gestion de la dette a souhaité que nous puissions faire appel à un cabinet d'expertise pour l'assister. Le coût de cette prestation est estimé à 15 000 €. La convention de création du service commun n'avait pas prévu, initialement, ce type de dépense. Nous évoluons en fonction des évaluations et des demandes des agents des services. Il a proposé de passer un avenant afin de permettre à l'avenir le partage de ce type de prestation à hauteur de 60% pour la Ville d'Evreux et 40% pour le GEA, conformément à ce qui a été retenu dans le cadre de ce service commun pour le partage des coûts salariaux. Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'inclure dans la convention de service commun « Analyse financière, dette et fiscalité » le partage des coûts des prestations intellectuelles entre le GEA et la ville d'Evreux, à hauteur de 40% pour le GEA et de 60% pour la ville d'Evreux, conformément au partage des coûts salariaux et **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à passer à la convention pour finaliser le partage des prestations intellectuelles

6 - Suivi technique du patrimoine bâti du GEA par la ville d'Evreux - Convention de prestation de services

M. Guy LEFRAND

Dans le cadre du suivi technique du patrimoine bâti du GEA par la Ville d'Evreux, que nous avons déjà voté il y a peu de temps, nous vous proposons de confier au service patrimoine et construction et aux chantiers d'insertion de la Ville d'Evreux le suivi technique des 15 principaux bâtiments du GEA sur les 59 bâtiments du GEA aujourd'hui répertoriés. Cette prestation sera rémunérée annuellement à hauteur de 32 754 €. Les autres bâtiments resteront gérés, comme c'était le cas, directement par les services eau et assainissement - par exemple pour les réservoirs ou par le service gestion des déchets pour les déchetteries. Les 15 bâtiments concernés par cette prestation de service de la Ville d'Evreux pour les bâtiments de l'agglomération sont la Pépite, l'ancien site Saminox à Cap Caer, le pôle d'échanges de Transurbain, l'agence de Transurbain, le dépôt de bus de Transurbain, l'hôtel d'agglomération, la biopépinière, la maison qui nous appartient 97 rue de la forêt, celle qui est au 99 rue de la forêt, le bâtiment du SETOM de Gravigny, les hangars de Chiapperin et le pavillon à Gravigny, la cité Lafayette, la propriété à Arachequesne, l'AB2, et le hangar de la voirie. Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CONFIE** le suivi technique des 15 principaux bâtiments du patrimoine bâti du GEA à la ville d'Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et éventuels avenants à intervenir.

7 – Tableau des effectifs – Actualisation

M. Guy LEFRAND

Je vous présente l'actualisation des effectifs, comme nous le faisons régulièrement, ce qui permet de suivre les effectifs très précis de l'agglomération. Cette mise à jour, aujourd'hui, est nécessaire, suite à différents mouvements de personnel, mutations, retraites, etc, à la requalification de certains postes – nous venons d'en donner un exemple – aux mutualisations que vous votez régulièrement, mes chers collègues, et aux divers avancements consécutifs à la CAP de 2016. Le nombre de postes inscrits dans ce tableau des effectifs passe aujourd'hui de 466 à 464. Pour être tout à fait précis, sur les 464 postes, 432 sont aujourd'hui pourvus. Concernant la différence entre les 32 postes, 2 postes apparaissent en surnombre. Ce sont les postes de M. FLAMME et de Mme BARRÉ, nos deux administrateurs, qui apparaissent deux fois, une fois en emplois fonctionnels de DGS et DGA et une fois sur leur grade d'administrateur. Il faut donc retirer deux postes qui sont faussement deux postes de plus. 20 postes font actuellement l'objet de procédures de recrutement et 10 postes sont réellement disponibles aujourd'hui pour de futurs recrutements. La réelle différence aujourd'hui entre le nombre de postes inscrits et le nombre de postes réellement pourvus ou en cours de recrutement est de 10 postes.

M. Alain NOGAREDE

Je ne suis pas intervenu tout à l'heure sur le tableau disant que la masse salariale avait baissé de l'ordre de 4% au niveau de l'agglomération.

M. Guy LEFRAND

3%.

M. Alain NOGAREDE

3% mais hors mutualisations. Je crois que si dans les années qui viennent nous avons des comparaisons des effectifs d'une année sur l'autre, le tableau sera moins intéressant. Il serait en revanche intéressant d'analyser l'effectif de l'agglomération à un instant T et l'effectif à T+1 pour constater si les effectifs évoluent au niveau de l'agglomération ou non. La logique serait que les mutualisations avec la Ville d'Evreux fassent diminuer un certain nombre d'effectifs à la Ville d'Evreux et augmenter le nombre d'effectifs ici. Si l'on souhaite réaliser des comparaisons "saines" il faudra, je pense, comparer le nombre de postes pourvus à un an d'intervalle. Le fait de faire référence à la situation deux ou trois ans auparavant n'aura plus de valeur.

M. Guy LEFRAND

Je pense que les deux démarches sont importantes. Il est important de raisonner à périmètre constant pour constater l'évolution et les efforts importants consentis par les agents dans le cadre de la réorganisation des services. Mais il est également important de comparer le nombre réel avec les transferts. Je pense que les deux nous seront utiles, d'autant que nous aurons les nouveaux personnels issus de la CCPN. Nous devons donc garder deux à trois tableaux durant une ou deux années pour pouvoir suivre les évolutions de ces différentes manières.

M. Raynald HAMEL

Je ne vois pas, dans les postes, les recrutements. Nous avons formulé des demandes pour réaliser les études thermiques des bâtiments. Je ne constate rien à ce propos. Où en est ce dossier?

M. Guy LEFRAND

Le poste de conseiller en énergie partagé fait partie des 20 postes en cours de recrutement. Vous l'avez demandé et ce dossier est en cours.

M. Gérard SILIGHINI

Concernant le coût de la masse salariale il faut intégrer, avec les mutualisations, de la prestation, des dépenses de reversion d'une collectivité à l'autre, ce qui rend l'analyse complexe. Je rejoins la demande de M. NOGAREDE, et souhaite même qu'une courbe soit réalisée. Finalement, ce tableau réglementaire est nécessairement correct. Mais il signifie que notre assemblée accepte et autorise le recrutement de 464 personnes. Réparties dans les différentes lignes, attachés, rédacteurs, etc. C'est ensuite l'exécutif qui a la main, ce qui se comprend car nous ne pouvons pas tous nous réunir pour recruter les personnes.

Mais cela signifie que l'exécutif peut décider – et on le constate sur l'évolution de la masse salariale – demain que, sur 464 sièges ouverts, 464 personnes seront assises, comme il peut décider de ralentir sur tel ou tel type de personnel l'affectation des sièges à des personnes, ce qui nous fera rester à 432. En plus de ce tableau réglementaire, pour mieux comprendre, il serait intéressant de disposer d'une courbe mise en place désormais sur les postes réellement occupés et pas seulement sur les sièges. Cela permettrait de connaître les décalages entre les départs et les recrutements.

La courbe pourrait présenter 4 ou 5 points durant l'année ce qui permettrait de constater, après coup, ce qui s'est passé. Si l'on y ajoutait la transformation des personnes par mutualisation en réponse à des facturations de la Ville, par exemple, cela nous permettrait de connaître le coût réel en personnels – en matière humaine donc – de nos actions.

M. Guy LEFRAND

C'est exactement ce que je viens de vous donner puisque je vous ai donné les 432 postes pourvus sur les 464 disponibles. Donc, la prochaine fois que nous aurons un tableau des effectifs, vous l'aurez aussi et vous pourrez suivre cette courbe. Je viens de vous la donner. Vous l'aurez chaque fois que nous actualisons le tableau des effectifs donc 4 à 5 fois par an au minimum. Nous ne sommes pas loin de ce que vous souhaitez. Nous l'avons avec ces éléments et nous l'avons chaque fois.

M. Gérard SILIGHINI

Effectivement, M. le Président, nous pouvons le construire. Je peux, avec les documents bâtir un tableau Excell sur mon ordinateur, reprendre les chiffres et obtenir la courbe. Mais il serait positif, au moment du compte administratif, avec ce tableau des effectifs, de disposer de l'ensemble des données. Ce serait plus simple plutôt que de laisser chacun travailler dans son coin. Cela s'appelle la mutualisation.

M. Guy LEFRAND

Je pense que vous disposez de très nombreuses informations en plus par rapport à ce qui était fourni sous l'ancienne mandature, comme l'a dit M. GROIZELEAU. Nous pourrions fournir un tableau présentant tout ce qui est fourni en plus mais je préfère que nos services travaillent sur les éléments les plus utiles.

M. Bruno GROIZELEAU

Sur le plan comptable, je ne sais pas si tout le monde est au courant mais, sur la mutualisation, les effectifs sont payés – en charges – sur le budget du GEA et une refacturation intervient mensuellement à la Ville d'Evreux. Nous avons bien des classes 6 chez nous et les classes 7 vont augmenter et continueront à augmenter. Le net doit maintenant être analysé. De même, concernant les effectifs, selon la mutualisation, certaines personnes sont mutualisées à 50% mais d'autres à 60-40, par exemple. Il faut donc aussi pondérer l'effectif sur la partie GEA.

M. Gérard SILIGHINI

Je ne regarde pas dans le rétroviseur pour savoir comment c'était avant, je préfère regarder devant pour déterminer comment faire en sorte que le conseiller communautaire soit le mieux informé possible. Je formule ma demande au regard de la complexification des procédés actuels, avec la mutualisation.

Aujourd'hui, il est aisé, pour chaque conseiller communautaire, s'il dispose du compte administratif - même si à mon âge, avec mes yeux fatigués, il n'est pas aisé de travailler sur le compte administratif en ligne avec 400 ou 500 pages et des tableaux très fins, sur un écran - de déterminer l'évolution des frais d'imprimerie.

En revanche, les moyens se décomposent en de nombreuses dimensions, avec les postes, les remplacements, les mutualisations et les facturations évoquées par M. GROIZELEAU, etc. Nous pourrions évoquer certains marchés de prestation de services extérieurs, et il serait positif que nous disposions d'un point sur la réalité et les évolutions possibles du coût humain du service que nous rendons à nos concitoyens.

Je demande une lecture analytique mais constate qu'elle est plus difficile du fait de systèmes plus complexes aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

Il est dommage, si cela était plus aisé auparavant, que cela n'ait pas été pratiqué. Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ADOpte** la mise à jour ci-dessous du tableau des effectifs du GEA, étant précisé que le nombre total de postes inscrits est désormais de **464** postes.*

PERSONNEL TITULAIRE Grades ou emplois	Catégorie	Postes inscrits au 24/02/16	Postes proposés au 25/05/16	Postes pourvus au 01/04/16	Commentaires
Directeur Général des Services De 80000H à 150000H (emploi fonctionnel)	A	1	1	1	
Directeur Général Adjoint des Services De 40000H à 150000H (emploi fonctionnel)	A	1	1	1	
ADMINISTRATEUR	A	1	2	0	+ DGA RESSOURCES
DIRECTEUR	A	2	2	1	
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	1	1	1	
ATTACHE PRINCIPAL	A	5	5	5	
ATTACHE	A	25	24	20	- MUTATION DRH
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	6	6	6	
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	5	5	5	
REDACTEUR	B	20	20	20	
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1ère classe	C	8	8	7	
ADJOINT ADM PRINCIPAL 2ème classe	C	4	4	4	
ADJOINT ADM 1ère classe	C	25	28	28	+ 3 PROMOTIONS
ADJOINT ADM 2ème classe	C	39	36	32	- 3 PROMOTIONS
INGENIEUR CHEF Classe Except	A	2	0	0	- 1 RECLASSEMENT STATUTAIRE DIRECTEUR INFRASTRUCTURE - 1 DEPART RETRAITE DIRECTEUR ENVIRONNEMENT
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	0	1	1	+ 1 RECLASSEMENT STATUTAIRE DIRECTEUR INFRASTRUCTURE
INGENIEUR EN CHEF	A	0	1	1	+ 1 PROMOTION
INGENIEUR PRINCIPAL	A	7	7	7	- 1 PROMOTION + 1 PROMOTION
INGENIEUR	A	4	3	3	- 1 PROMOTION
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	B	9	8	8	- 1 TECHNICIEN MISSION GRANDS PROJETS
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	11	11	11	
TECHNICIEN	B	13	13	13	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	27	28	27	+ 1 GEOMATICIEN + 1 AVANCEMENT GRADE - 1 DEPART RETRAITE
AGENT DE MAITRISE	C	22	23	23	- 1 AVANCEMENT GRADE + 2 PROMOTIONS
ADJOINT TECH PRINCIPAL 1ère classe	C	44	46	46	- 1 PROMOTION + 3 AVANCEMENTS GRADE

PERSONNEL TITULAIRE Grades ou emplois	Catégorie	Postes inscrits au 24/02/16	Postes proposés au 25/05/16	Postes pourvus au 01/04/16	Commentaires
ADJOINT TECH PRINCIPAL 2ème classe	C	29	29	27	- 2 AVANCEMENTS GRADE + 4 AVANCEMENTS GRADE - 1 DEPART RETRAITE – 1 PROMOTION
ADJOINT TECH 1ère classe	C	14	9	8	- 5 AVANCEMENTS GRADE
ADJOINT TECH 2ème classe	C	98	98	90	
		423	420	396	
EMPLOI SPECIFIQUE	A	4	4	4	
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	1	1	
ATTACHE	A	14	16	14	+ 1 CONSEILLER GUSP + 1 ANIMATEUR DISPOSITIF CITE LAB
REDACTEUR	B	4	3	1	- 1 ANIMATEUR DISPOSITIF CITE LAB
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	1	1	
INGENIEUR	A	6	7	3	+ 1 DSI MUTUALISE
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	B	0	0	0	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	3	3	3	
TECHNICIEN	B	7	6	6	- 1 TECHNICIEN BATIMENT
AGENT DE MAITRISE	C+	3	3	3	
		43	44	36	
TOTAL GENERAL		466	464	432	

8 - Plan Local d'Urbanisme de la commune du Mesnil-Fuguet - Reprise de la procédure d'élaboration par le GEA

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues, il s'agit d'une délibération-type que nous connaissons bien désormais. Après la prise de compétence par l'agglomération de l'élaboration des documents d'urbanisme définitivement acquise depuis le mois de décembre dernier, vous savez que les communes ne sont plus compétentes pour poursuivre leur procédure d'élaboration de PLU. Mais, il existe une disposition législative du code de l'urbanisme qui permet au GEA, à l'EPCI, de poursuivre et d'achever les procédures qui étaient en cours dans les communes. Aujourd'hui nous étudions la situation de la commune du Mesnil-Fuguet qui était dotée d'un POS approuvé en 1985. En octobre 2014, la commune a décidé de se doter d'un PLU. Un bureau d'étude a été mandaté. Le diagnostic a été réalisé par la commune. Le PADD est en cours de réalisation et avait même été examiné par le conseil municipal au mois d'avril mais postérieurement à la date du mois de décembre 2015. Il vous est proposé aujourd'hui de reprendre cette procédure. Sur le plan financier, là aussi le transfert de compétence s'accompagne pour le GEA de la fin du marché à la charge de notre collectivité. Le montant du marché global était de près de 18 000 €. 6 700 € ont été payés par la commune et il reste à notre charge 11 220 € auxquels il faudra ajouter un certain nombre de frais de publication, pour 2 000 €. Il est proposé de reprendre cette procédure. Nous pourrions même - car la commune est pressée d'achever son document - avoir le débat sur le PADD lors de notre prochain conseil communautaire fin juin 2016. Ensuite, il faudra établir le règlement de zonage, un bilan de concertation, arrêter le projet du PLU, mener la consultation des personnes publiques associées et mener l'enquête publique pour terminer définitivement le PLUI de la commune.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Mesnil-Fuguet. Le GEA se substitue ainsi de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », **PRECISE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux Personnes Publiques Associées et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles une fois arrêté, **INFORME** que les EPCI directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté à leur demande et **INFORME** que toute personne ou organisme – notamment les associations agréées – pourront consulter en Mairie et au Grand Evreux Agglomération le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

M. Michel DULONDEL

Mon seul regret est d'avoir payé les 6 705 €. Mais je vous remercie tous.

M. Guy LEFRAND

Nous aurions aimé que vous en payiez davantage. Mais, en bons Normands, nous allons trouver un juste milieu.

Mes chers collègues, j'aimerais que nos collègues Maires nous tiennent informés du vote du conseil municipal puisque le Préfet vous a adressé le SDCI sur lequel vous avez à vous prononcer. Je vous rappelle que si vous ne votez pas, il est considéré que vous êtes favorable. Si vous votez, il faut le faire avant la dernière semaine de juillet. Merci, pour faciliter le travail des services, de nous prévenir et de nous donner le résultat de vos votes. Pour notre part, au niveau de l'agglomération, nous voterons le 29 juin, au prochain conseil communautaire.

Merci de signer le parapheur avant de partir.

La séance est levée à 19h30.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - CONSOLIDATION DES RESULTATS

		Résultat d'exécution au 31/12/2014	Affectation de résultat	Recettes de l'exercice 2015	Dépenses de l'exercice 2015	Résultat d'exécution 2015	Résultat de clôture 2015	Solde net des restes à réaliser	Résultat cumulé au 31/12/2015
Budget principal	FONCTIONNEMENT	8 046 287,74	-7 000 000,00	66 971 120,08	60 875 947,80	6 095 172,28	7 141 460,02	0,00	7 141 460,02
	INVESTISSEMENT	-867 495,64	7 000 000,00	9 222 126,30	14 564 122,05	-5 341 995,75	790 508,61	-885 848,38	-95 339,77
	CUMUL	7 178 792,10	0,00	76 193 246,38	75 440 069,85	753 176,53	7 931 968,63	-885 848,38	7 046 120,25
Eau	FONCTIONNEMENT	334 381,23	0,00	9 720 438,63	9 844 003,54	-123 564,91	210 816,32	0,00	210 816,32
	INVESTISSEMENT	4 890 757,69	0,00	1 934 143,13	5 340 181,17	-3 406 038,04	1 484 719,65	-2 195 022,63	-710 302,98
	CUMUL	5 225 138,92	0,00	11 654 581,76	15 184 184,71	-3 529 602,95	1 695 535,97	-2 195 022,63	-499 486,66
Assainissement	FONCTIONNEMENT	879 742,98	0,00	8 524 493,46	9 844 763,98	-1 320 270,52	-440 527,54	0,00	-440 527,54
	INVESTISSEMENT	10 574 574,47	0,00	7 603 304,49	5 658 452,65	1 944 851,84	12 519 426,31	-3 440 110,98	9 079 315,33
	CUMUL	11 454 317,45	0,00	16 127 797,95	15 503 216,63	624 581,32	12 078 898,77	-3 440 110,98	8 638 787,79
Mobilités durables	FONCTIONNEMENT	178 261,06	0,00	8 912 080,04	10 014 350,32	-1 102 270,28	-924 009,22	0,00	-924 009,22
	INVESTISSEMENT	1 538 849,59	0,00	5 135 290,23	2 878 007,02	2 257 283,21	3 796 132,80	-1 486 077,01	2 310 055,79
	CUMUL	1 717 110,65	0,00	14 047 370,27	12 892 357,34	1 155 012,93	2 872 123,58	-1 486 077,01	1 386 046,57
SPANC	FONCTIONNEMENT	-21 857,93	0,00	268 154,99	115 260,66	152 894,33	131 036,40	0,00	131 036,40
	INVESTISSEMENT	-959 116,16	0,00	139 211,72	379 036,88	-239 825,16	-1 198 941,32	-206 290,53	-1 405 231,85
	CUMUL	-980 974,09	0,00	407 366,71	494 297,54	-86 930,83	-1 067 904,92	-206 290,53	-1 274 195,45
Pépière scientifique	FONCTIONNEMENT	256 216,64	-52 726,74	70 063,92	484 626,74	-414 562,82	-211 072,92	0,00	-211 072,92
	INVESTISSEMENT	-52 726,34	52 726,74	240 127,08	181 848,19	58 278,89	58 279,29	-5 832,40	52 446,89
	CUMUL	203 490,30	0,00	310 191,00	666 474,93	-356 283,93	-152 793,63	-5 832,40	-158 626,03
Cité artisanale	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	10 100,60	10 100,60	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	20 201,20	10 100,60	10 100,60	10 100,60	0,00	10 100,60
	CUMUL	0,00	0,00	30 301,80	20 201,20	10 100,60	10 100,60	0,00	10 100,60
Construction location biens immos	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	6 670,00	6 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	13 340,00	6 670,00	6 670,00	6 670,00	0,00	6 670,00
	CUMUL	0,00	0,00	20 010,00	13 340,00	6 670,00	6 670,00	0,00	6 670,00
ZAC du Long Buisson - 1	FONCTIONNEMENT	-203 442,24	0,00	281 066,00	291 016,49	-9 950,49	-213 392,73	-21 490,32	-234 883,05
	INVESTISSEMENT	-5 902 560,88	0,00	0,00	1 182 925,69	-1 182 925,69	-7 085 486,57	2 000 000,00	-5 085 486,57
	CUMUL	-6 106 003,12	0,00	281 066,00	1 473 942,18	-1 192 876,18	-7 298 879,30	1 978 509,68	-5 320 369,62
ZAC du Long Buisson - 2	FONCTIONNEMENT	298 651,38	0,00	573 933,08	633 507,76	-59 574,68	239 076,70	-8 772,96	230 303,74
	INVESTISSEMENT	-1 386 975,91	0,00	73 295,34	557 570,43	-484 275,09	-1 871 251,00	0,00	-1 871 251,00
	CUMUL	-1 088 324,53	0,00	647 228,42	1 191 078,19	-543 849,77	-1 632 174,30	-8 772,96	-1 640 947,26
ZAC Espace d'activités - La Rougemare	FONCTIONNEMENT	325 229,74	0,00	576 958,75	531 603,48	45 355,27	370 585,01	-44 784,73	325 800,28
	INVESTISSEMENT	217 059,36	0,00	406 235,00	27 570,41	378 664,59	595 723,95	0,00	595 723,95
	CUMUL	542 289,10	0,00	983 193,75	559 173,89	424 019,86	966 308,96	-44 784,73	921 524,23
ZA La Fosse au buis	FONCTIONNEMENT	65 220,39	0,00	71 023,33	71 037,86	-14,53	65 205,86	-20 623,01	44 582,85
	INVESTISSEMENT	-42 101,00	0,00	0,00	71 023,33	-71 023,33	-113 124,33	0,00	-113 124,33
	CUMUL	23 119,39	0,00	71 023,33	142 061,19	-71 037,86	-47 918,47	-20 623,01	-68 541,48
ZAC Les Surettes	FONCTIONNEMENT	244 142,30	0,00	571 001,46	583 618,41	-12 616,95	231 525,35	-304,46	231 220,89
	INVESTISSEMENT	-980 482,21	0,00	0,00	527 421,78	-527 421,78	-1 507 903,99	0,00	-1 507 903,99
	CUMUL	-736 339,91	0,00	571 001,46	1 111 040,19	-540 038,73	-1 276 378,64	-304,46	-1 276 683,10
ZAC de Cambolle	FONCTIONNEMENT	-354 365,04	0,00	367 840,34	394 848,26	-27 007,92	-381 372,96	-30 135,20	-411 508,16
	INVESTISSEMENT	-2 008 283,69	0,00	0,00	664 818,62	-664 818,62	-2 673 102,31	0,00	-2 673 102,31
	CUMUL	-2 362 648,73	0,00	367 840,34	1 059 666,88	-691 826,54	-3 054 475,27	-30 135,20	-3 084 610,47
ZA - Miserey	FONCTIONNEMENT	41 935,12	0,00	0,00	0,00	0,00	41 935,12	0,00	41 935,12
	INVESTISSEMENT	-176 910,13	0,00	0,00	0,00	-176 910,13	-176 910,13	0,00	-176 910,13
	CUMUL	-134 975,01	0,00	0,00	0,00	0,00	-134 975,01	0,00	-134 975,01
ZA Les Longs champs	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	-2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00
	CUMUL	-2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00
ZAC Centre Bourg	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	-6 581,92	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 581,92	0,00	-6 581,92
	CUMUL	-6 581,92	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 581,92	0,00	-6 581,92
ZA Le Floquet	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	101,00	-101,00	-101,00	0,00	-101,00
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CUMUL	0,00	0,00	0,00	0,00	-101,00	-101,00	0,00	-101,00
ZAC du Vallon Fleuri	FONCTIONNEMENT	3 260,67	0,00	582 962,81	344 578,94	238 383,87	241 644,54	-293 519,30	-51 874,76
	INVESTISSEMENT	-1 812 940,15	0,00	0,00	457 001,42	-457 001,42	-2 269 941,57	0,00	-2 269 941,57
	CUMUL	-1 809 679,48	0,00	582 962,81	801 580,36	-218 617,55	-2 028 297,03	-293 519,30	-2 321 816,33
ZA - Gauville-Parville	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	-125 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-125 100,00	0,00	-125 100,00
	CUMUL	-125 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-125 100,00	0,00	-125 100,00
ZAC du Vallot	FONCTIONNEMENT	-77,79	0,00	47 291,55	47 767,55	-476,00	-553,79	-38 676,49	-39 230,28
	INVESTISSEMENT	-229 385,07	0,00	0,00	47 291,55	-47 291,55	-276 676,62	0,00	-276 676,62
	CUMUL	-229 462,86	0,00	47 291,55	95 059,10	-47 767,55	-277 230,41	-38 676,49	-315 906,90
Total fonctionnement		10 093 586,25	-7 052 726,74	97 555 199,04	94 093 803,39	3 461 395,65	6 502 255,16	-458 306,47	6 043 948,69
Total investissement		2 668 582,01	7 052 726,74	24 787 274,49	32 554 041,79	-7 766 767,30	1 954 541,45	-6 219 181,93	-4 264 640,48
Total cumul		12 762 168,26	0,00	122 342 473,53	126 647 744,18	-4 305 371,65	8 456 796,61	-6 677 488,40	1 779 308,21